



Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 10 mars 2025

**Objet : Question parlementaire n° 1934 du 13 février 2025 de Madame la Députée Françoise Kemp concernant « Discours de haine en ligne ».**

Madame la Ministre,

En date du 13 février 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, de la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au dimanche 13 avril 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue